

QUELLES RÉPONSES À LA MARCHANDISATION DU « SOCIAL » ?

Comprendre, partager, se repositionner, agir ensemble

- VENDREDI 13 JANVIER 2017 -

Introduction de Jean Claude BOUAL à la journée : Quelles réponses à la marchandisation du « Social » ?

Jean Claude BOUAL, Président du Collectif des associations citoyennes.

Cette journée a un programme chargé.

Les contrats à impact social, version française des « social impact bonds » (SIB) se mettent progressivement en place suite à l'appel à projet du gouvernement en mars dernier.

Des associations et des structures de l'économie sociale y sont sensibles. Dans une période de diminution des subventions et financements public, elles y voient -pour certaines- un moyen de poursuivre leurs activités. D'autres, plus cyniques y voient une opportunité pour faire du « business ».

Le Collectif des associations citoyennes (CAC) a analysé ces « contrats à impact social » (CIS ou SIB) comme une marchandisation du domaine social, une nouvelle forme d'enclosure avec le social comme proie, comme l'appropriation du domaine social par la « finance » et les multinationales.

Nos critiques et nos actions, avec d'autres, ont eu un impact. Le gouvernement, pour lancer son appel à projet a dû édulcorer les aspects les plus prédateurs des « social impact bonds » à l'anglo-saxonne. Mais le fond demeure. Et, aujourd'hui alors que la campagne électorale pour les présidentielles d'avril/mai 2017 a commencé, les programmes de droite et d'extrême droite comportent la casse de la protection sociale, sa livraison au secteur financier. Les contrats à impact social vont dans la même direction.

Cette mise en place des contrats à impact social s'accompagne d'une intense propagande pour la philanthropie, le financement participatif (crowdfunding), les dons, il n'y a jamais eu autant d'appel aux dons en s'appuyant sur les déductions fiscales pour inciter à donner, dons qui remplaceraient le manque de financement publics. Or, globalement le montant des dons reste stable, la concurrence entre organismes y faisant appel (fondations, associations...) s'exacerbe. Les messages par internet et les réseaux sociaux se multiplient, la publicité dans la presse écrite, les radios, les télévisions est envahissante.

Comme, cela a des limites, et que nous sommes en période post-Noël, dans le cadre de la campagne électorale, une vieille lune miraculeuse resurgit, portée par plusieurs candidats de divers bords politiques : le revenu de base, ou universel, ou d'existence ... ou territoire zéro chômeur de longue durée porté par ATD-quart monde expérimenté par la vertu d'une loi votée à l'unanimité.

Ces solutions magiques surgissent alors que les politiciens n'ont rien à dire sur le fond et que les politiques ultralibérales d'austérité pour les peuples, de casse des droits des salariés, de destruction de la protection sociale, d'enrichissement d'une toute petite minorité et que les inégalités augmentent et se poursuivent. La fortune de Bill Gates a augmenté en 2016 de 9,3 milliards de dollars pour atteindre 91,1 milliards, celle de Bernard Arnault a augmenté de 7,1 milliards de dollars pour atteindre 28 milliards, celle de Warren Buffet a augmenté de 11,3 milliards, celle de Liliane Bettencourt de 2,5 milliards (seulement !), pour atteindre 35,6 milliards. Tous sont de grands philanthropes, mais d'abord de grands prédateurs.

La diminution des financements publics pour les associations est justifiée par la nécessité de diminuer les déficits publics, d'équilibrer le budget de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics ou des organismes sociaux.

En même temps jamais les cadeaux fiscaux aux entreprises n'ont été aussi massifs sous prétexte de compétitivité. Jamais l'évasion fiscale organisée par les Etats eux-mêmes n'a été aussi importante, même s'ils s'en défendent. Simplement à ce sujet, deux exemples qui démontrent bien l'hypocrisie des institutions et des gouvernements et les scandales à répétition que cela représente.

Deux ans après le scandale de Luxleaks, dont les lanceurs d'alerte qui l'ont révélé sont jugés et condamnés par la « justice » luxembourgeoise, alors que Jean Claude Juncker, ancien premier ministre du Luxembourg qui les a organisé est président de la Commission européenne, le nombre de rescrits fiscaux a explosé. Un rescrit (rulings en anglais) est un accord fiscal signé entre un contribuable, le plus souvent une grande entreprise multinationale qui peut faire le chantage à son implantation dans le pays, avec un gouvernement, qui fixe le montant des impôts que va payer le contribuable, ce qui conduit toujours à des sommes dérisoires. En deux ans donc, entre 2014 et 2016, le nombre de rescrits fiscaux est passé de 547 fin 2013 à 972 fin 2014 à 1.444 fin 2015, dont 55 pour la France. Les champions de l'augmentation du nombre de ces rescrits sont : la Belgique, 10 en 2013 et 411 fin 2015 et le ... Luxembourg, 347 fin 2012 et 519 fin 2015. Le contenu de ces rescrits est évidemment secret.

Mieux, ou plus fort dans l'hypocrisie, le Conseil constitutionnel français. Dans « la loi relative à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique », le parlement (l'Assemblée nationale) avait voté une disposition qui imposait aux sociétés dont le chiffre d'affaire excédait 750 millions d'euros une obligation de déclaration publique en matière d'impôts sur les bénéficiaires. Le Conseil constitutionnel a estimé « *qu'une telle obligation porte dès lors à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi.* » Objectif, je le rappelle, qui était que les multinationales qui échappent à l'impôt, payent leurs impôts dans les pays où elles réalisent leurs profits, la France en l'occurrence pour leurs activités en France.

Dit autrement, le Conseil constitutionnel a élevé au rang de liberté fondamentale pour les multinationales le droit à l'évasion fiscale et à ne pas payer d'impôt, car (je cite à nouveaux), cela permettrait « *à leur concurrent d'identifier des éléments essentiels de leur stratégie industrielle et commerciale* ».

Mieux encore, il récidive le 29 décembre 2016. L'Assemblée nationale avait, lors du vote de la loi des finances 2017 (le budget de l'Etat pour 2017), une taxe dite « taxe Google » qui visait à combattre les pratiques d'optimisation fiscale utilisées par les grandes firmes américaines de l'informatique, les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon). Le Conseil constitutionnel l'a censuré au motif qu'elle donnait à l'administration fiscale, je cite « *le pouvoir de choisir les contribuables qui doivent ou non entrer dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés* ». Mais quand l'administration fiscale fait des rescrits fiscaux, ou décide seule de poursuivre ou non en justice un contribuable (souvent puissant) indélicat (car en France elle seule peut le faire), elle ne choisit pas. Non.

Pour mémoire, je rappelle ici quelques chiffres. L'évasion fiscale (c'est-à-dire le vol) représente 80 milliards d'euros par an pour la France et 1.000 milliards pour l'ensemble des pays de l'Union européenne (chiffre de la commission européenne et du gouvernement). Ces cinq dernières années, les ménages ont vu leurs impôts plus des taxes et cotisations augmentés de 35 milliards d'euros ; pour les entreprises ils ont diminués de 20,6 milliards (non compris le crédit d'impôts compétitivité emploi-CICE- et divers cadeaux annexes).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la puissance publique n'ait plus d'argent, et diminue les financements aux associations et rogne les prestations sociales, culturelles, sportives, d'éducation etc. Le sens de l'engagement associatif disparaît alors sous les obligations de performances financières. Certaines associations deviennent de plus en plus des faire valoir des entreprises avec notamment

pour vecteur ou intermédiaire les fondations d'entreprise qui fleurissent depuis quelques années. Celles qui entrent dans les partenariats public/privé que sont les « social impact bonds » (même francisés en « contrats à impact social ») deviennent de fait des sous traitants et vont y perdre leur éthique.

Les travailleurs sociaux sont en grande souffrance ils viennent d'ailleurs de l'exprimer par des actions syndicales ces dernières semaines et mois, car leur métier en sont transformés, dévalorisés, voire supprimés. On leur demande d'être efficace, dociles, performants, avec des évaluations sur des bases bureaucratique et quantitatives, l'application du « new public management » (voir « Moi Daniel Black » le film de Ken Loach). Leur formation s'en trouve bousculée pour s'adapter à ces évolutions, il ne s'agit plus de former des professionnels, mais des « managers ».

Toutes ces questions vont être abordées ce matin dans les groupes de travail pour être approfondies, partagées, pour que cet après midi nous puissions aller au delà du constat et faire des propositions. Pour cela, il nous faut bien saisir la démarche du gouvernement sur les contrats à impact social, ainsi que celle des associations ou autre organismes qui répondent à l'appel à projet du gouvernement. Celui-ci a adapté son projet : retour sur investissement plus faible que dans les SIB, les financeurs sont en partie publics. C'est pour cela que nous avons demandé la publication dans leur intégralité, des deux contrats signés le 24 novembre 2016. Les deux seuls à ce jour, celui signé avec *l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)* sur « l'insertion en milieu rural de publics éloignés de l'emploi et l'accompagnement pour leur projet de création d'entreprise », doté de 1,5 millions d'euros et celui signé avec *Impact Académie* pour « prévenir les risques sociaux dans les territoires fragiles grâce à la formation à la franchise », doté de un million d'euros. Deux projets tournés vers l'activité économique.

Nous n'avons pas de réponse positive à ce jour à notre demande de publication, mais nous avons une entrevue mardi prochain 17 janvier, avec les cabinets des ministères des finances, « pour en discuter ».

L'objectif de cet après midi est de faire des propositions sur tous les sujets, y compris bien entendu pour le financement du social car le problème est réel au regard des besoins, mais les solutions ne sont pas dans la fuite en avant néolibérale et la financiarisation.

Pour cela, nous demandons aux animateurs des ateliers de l'après-midi d'être plus des facilitateurs, des accoucheurs d'idées et de propositions que des fournisseurs de solutions que nous n'avons pas, même si nous avons émis quelques pistes.

Nous engageons donc un travail indispensable, les modalités du prolongement de ce travail après le 13 janvier font bien évidemment partie de la discussion.